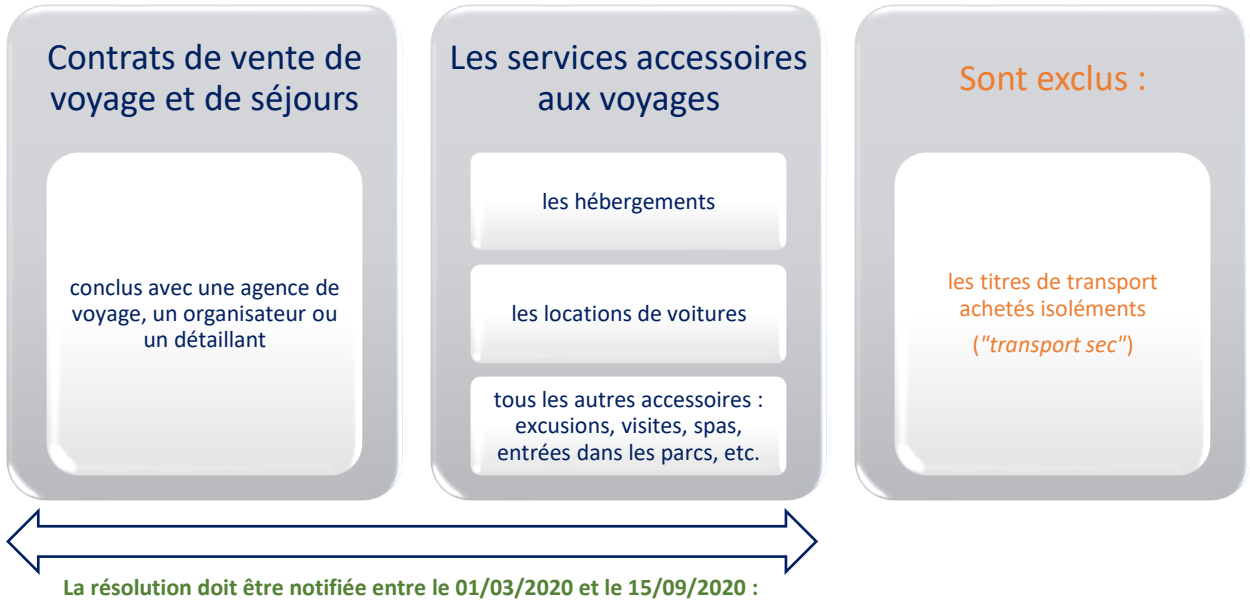


CSE & ASC / COVID-19 : LA RESOLUTION DES CONTRATS DE VOYAGE

QUELS CONTRATS DE VOYAGE PEUVENT ETRE RESOLUS PAR LE CSE ?



- Quelle que soit la date de signature du contrat ;
- Quelle que soit la date de la prestation concernée ;

QUELLES OPTIONS S'OFFRENT AU VOYAGISTE ?

